

# Le trait d'union des Pâquerettes

Rédaction et mise en page :  
Gilles Saint-Etienne



## Sommaire du N° 10 - Septembre 2018



Les photos du mois  
Quizz sur le règlement de l'Aful  
Le très haut débit

Travaux du Siarce  
En bref  
Le dossier du mois

Les événements à venir  
Vos questions, nos réponses  
Bienvenue aux nouveaux arrivants

### Les photos du mois



Toc toc, c'est moi le pivert !



Voici une habitante de la place  
des Anémones.  
Merci à Jean-Stéphane Martin  
pour cet envoi

...

## Les photos du mois - suite



Un superbe chevreuil  
a été aperçu plusieurs fois  
derrière la rue des Lys  
dans le verger communal

N'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos ou vos photos originales prises dans l'Aful des Pâquerettes. Nous les publierons dans ce journal ([aful.paquerettes@gmail.com](mailto:aful.paquerettes@gmail.com))

Vous ne recevez pas le «Trait d'Union des Pâquerettes» ou souhaitez être informé plus rapidement des dernières nouvelles de l'Aful ?  
Pensez à nous donner votre adresse mail ! ([aful.paquerettes@gmail.com](mailto:aful.paquerettes@gmail.com))

## Quizz sur le règlement de l'Aful

**A-t-on le droit de supprimer les haies à l'arrière de la maison pour les remplacer par des claustras ?**

Réponse en dernière page.

## Le Très Haut Débit

### **Fibre optique**

#### **Les premiers travaux de déploiement ont commencé cet été à Mennecy**

- D'une part, une phase de travaux de génie civil avec la pose de 18 armoires SRO (sous-répartiteurs optiques).  
Ces travaux dureront environ 3 mois.
- D'autre part une phase de tirage des câbles fibre optique (transport et distribution) s'opérera du mois d'août au mois d'octobre.

Le réseau sera réceptionné en fin d'année pour être mis en exploitation.

La commercialisation auprès des Mennecois devrait débuter au cours du premier semestre 2019.

Il est encore trop tôt pour savoir quels fournisseurs d'accès à internet seront présents sur le réseau, ce choix d'investissement dépendant de la stratégie de chaque opérateur.

### **Plaques d'accès au réseau téléphonique**

Les plaques d'accès situées en face avant de nos jardins sont âgées et quelquefois difficiles à ouvrir car pas souvent utilisées.

Lors des interventions actuelles, il peut arriver qu'une plaque soit cassée lors de son ouverture.

Toute plaque endommagée lors de ces interventions sera réparée.

## Réhabilitation du réseau d'eaux usées

Quelques photos d'une étape des travaux : les inspections télévisées.



### Précision importante :

Quelques personnes pourraient être tentées de refuser l'exécution des travaux afin de ne pas subir de dégâts dans leur propriété. C'est une fausse bonne idée ! En effet, outre le fait que l'accès aux différents réseaux implantés sur nos propriétés est une obligation (voir notre règlement de l'Aful), toute propriété n'ayant pu être mise aux normes sera obligatoirement mise sous séquestre le jour ou le propriétaire voudra la vendre. Le notaire gardera le montant de la remise en état et, vu le prix des travaux, à réaliser alors individuellement, le montant de la vente sera largement amputé.

### ➔ Les Estivales

#### Soirées musicales en plein air

Il reste encore le vendredi 14 septembre au Centre Commercial de La Verville.

### ➔ Elagage des arbres

#### Lorsque des arbres ou des haies empiètent sur les voies ouvertes à la circulation publique, les maires peuvent procéder à l'élagage en cas de défaillance ou de négligence des propriétaires riverains

Lorsqu'un terrain borde la route, les branches ou les racines qui dépassent de la propriété privée doivent être coupées, car elles endommagent la voie publique. En cas d'inaction, le maire peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations.

S'ils ne s'exécutent pas, le maire peut faire effectuer d'office les travaux par les services de la commune, aux frais des propriétaires négligents, après mise en demeure restée sans résultat. L'abattage des arbres en cause peut également être prescrit. *«Cette disposition ne peut toutefois être utilisée qu'en cas de danger grave et imminent»*, explique le ministre de l'Intérieur.

### ➔ Maison

#### Fin des ampoules halogènes

Trop énergivores, la plupart des ampoules halogènes sont interdites en Europe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les commerçants ne pourront plus en commander mais pourront écouler leurs stocks.

De ce fait, il faudra se tourner progressivement vers les LED et les fluocompactes.

Seules exceptions, les lampes linéaires halogènes R7s et les capsules halogènes G9, pour lesquelles il n'a pas été trouvé d'alternative plus efficace, restent disponibles dans le commerce.

### ➔ Animaux

#### Vous avez un animal de compagnie et souhaitez le faire garder en votre absence

De plus en plus de maîtres optent pour le pet-sitting, un système de garde entre particuliers. Ce système revient moins cher que le traditionnel chenil, autour de 11€ au lieu de 15 à 30€ par jour en moyenne.

Pour trouver un pet-sitter disponible près de chez soi, il suffit de passer par des plateformes en ligne ([holidog.com](http://holidog.com), [amimalin.com/](http://amimalin.com/), [animaute.fr/](http://animaute.fr/), [dogvacances.fr](http://dogvacances.fr), [yooopies.fr/](http://yooopies.fr/), ....) et de renseigner le type d'animal, le lieu et les dates de garde.

Le pet-sitter peut garder l'animal à son domicile ou passer chez vous pour lui rendre visite, le nourrir, le promener.

Dans tous les cas, il est conseillé de **rencontrer votre pet-sitter avant toute prestation** et de lui poser toutes vos questions. Instaurer une relation de confiance est très important et tout pet-sitter qui a le sens du service saura vous consacrer du temps pour vous présenter ses prestations et vous rassurer quant à la garde de votre animal.

### ➔ Impôts

#### **Pas de sanction pour certaines personnes ne déclarant pas leurs revenus en ligne**

En 2019, tous les contribuables devront déclarer leurs revenus en ligne.

Malgré tout, les personnes ne le pouvant pas en raison de leur âge ou de leur isolement pourront continuer à faire leur déclaration sur le formulaire papier sans encourir d'amende.

### **Prélèvement à la source**

Afin de répondre aux questions des contribuables sur le prélèvement à la source, le ministère des finances a mis en place un numéro de téléphone : 0811 368 368.

Attention, les appels sont payants.

Pour éviter les frais d'appel, vous pouvez également consulter le site internet dédié :

<https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

### ➔ Banque

#### **Perceval, le nouveau site national pour déclarer les fraudes à la carte bancaire**

Afin de lutter contre la fraude bancaire, le centre de lutte contre les criminalités numériques de la gendarmerie nationale a mis en place un nouveau dispositif permettant aux victimes d'escroqueries à la carte bancaire de signaler en ligne la fraude dont elles ont été victimes : Perceval ou « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne ».

Perceval permet de faciliter :

- vos démarches en cas de vol des données de votre carte bancaire : vous n'avez pas à vous déplacer en brigade de gendarmerie ou en commissariat pour signaler la fraude dont vous avez été victime ;
- le remboursement des sommes dérobées ;
- la lutte contre les auteurs de ces infractions bancaires à l'échelle nationale.

Cet outil est toutefois réservé aux achats frauduleux à distance, et non au vol physique du moyen de paiement. La victime doit, par ailleurs, toujours être en possession de sa carte bancaire et avoir fait opposition auprès de sa banque.

Renseignements :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/perceval-plateforme-signallement-fraude-carte-bancaire>

### ➔ Téléphone

#### On peut faire une réclamation si le démarchage téléphonique persiste après inscription sur Bloctel

Malgré leur inscription sur la liste Bloctel (liste d'opposition au démarchage téléphonique), certaines personnes continuent de recevoir des appels de prospection non souhaités. Elles peuvent déposer une réclamation auprès d'Opposetel, la société gestionnaire de Bloctel, qui enclenchera la saisine de la Répression des fraudes afin de sanctionner les entreprises indécrites.

Pour ce faire, l'internaute doit se rendre sur le site [bloctel.gouv.fr](https://bloctel.gouv.fr), dans son espace personnel afin de remplir un formulaire de réclamation en indiquant notamment la date et l'horaire de l'appel, le numéro de la ligne concernée et celui de l'appelant ainsi que son secteur d'activité.

### ➔ Automobile

#### Tous les emplacements des radars fixes

La carte officielle des radars fixes et des contrôles-leurres installés en France vient d'être mise en ligne par la Sécurité routière.

Radars classiques, à double sens, discriminants, vitesse moyenne, de feu rouge ou de passage à niveau, tous les emplacements sont répertoriés.

Dès 2019, elle devrait intégrer la carte de l'accidentalité routière.

<https://radars.securite-routiere.gouv.fr/#/>

#### Voitures non assurées

Dès janvier 2019, les forces de l'ordre pourront consulter un fichier répertoriant tous les véhicules assurés afin de détecter plus facilement ceux qui roulent sans assurance. A terme, les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation le feront encore plus facilement.

### Cartes grises

Toutes les démarches concernant le certificat d'immatriculation doivent maintenant être effectuées sur internet. Si vous avez des difficultés avec l'informatique, les préfectures mettent à votre disposition matériel et médiateurs.

Par contre, de nombreux sites ont ouvert qui surfacturent leur prestation en laissant entendre qu'ils sont les seuls interlocuteurs possibles pour ces démarches.

Pour établir ou modifier un certificat d'immatriculation, il n'y a qu'un seul site officiel

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

### ➔ Moustique

#### Le moustique-tigre sous surveillance

D'après un article du républicain du 30/08/18, la présence du moustique-tigre a été détectée à Draveil et Vigneux-sur-Seine. Ces zones ont été traitées et la surveillance se poursuit sur ces secteurs via un réseau de pièges pondoirs mais la prolifération apparaît maintenant irréversible. En Essonne, la présence du moustique-tigre est à ce jour avérée mais contrôlée.



Afin de limiter sa prolifération, il est important de supprimer les eaux stagnantes autour de son domicile car elles lui permettent de se reproduire.

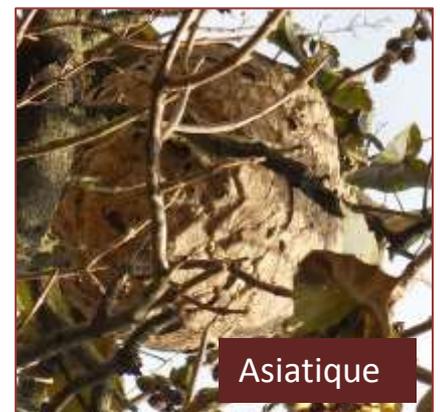
Si vous pensez avoir vu un moustique-tigre, vous pouvez le signaler afin de contribuer à la surveillance de son implantation : <http://www.signalement-moustique.fr>



### ➔ Frelon asiatique

#### Le frelon asiatique a été très présent cette année sur notre Aful

Il est important de savoir le différencier du frelon européen.



Le frelon asiatique a un aspect plus sombre que le frelon européen. On le reconnaît facilement avec son thorax brun et noir, sa tête orange avec un front noir et son abdomen doté d'un gros anneau orangé. En vol, ses longues pattes jaunes traînent à l'arrière de son corps. Il se distingue aussi par son agilité.

Le frelon européen n'attaque pas en groupe et ne pique que si vous entrez en contact en croisant son chemin. Au contraire, le frelon asiatique attaque systématiquement en rafale dès que l'on s'approche trop près du nid et s'acharne tant que l'on reste à proximité. Plus le nid est gros et plus la distance de sécurité à respecter est grande. Toujours contrairement au frelon européen, de nuit, le frelon asiatique n'est pas attiré par la lumière, toute la colonie reste au nid. Au butinage et loin du nid, il n'est pas agressif mais plutôt fuyant.

**Les causes de conflit entre voisins sont nombreuses.** Atteinte à la propriété, nuisances sonores, nuisances visuelles, séparations mitoyennes, arbres, ... La liste est longue. Quand un problème se déclare, il est important d'essayer de le régler rapidement. Et pour cela la solution à l'amiable est la meilleure pour préserver de bonnes relations futures.

### Première phase

Démarrer la discussion par un échange oral ou un simple courrier si l'approche verbale paraît impossible. L'exposé du trouble ainsi que des solutions éventuelles peut se révéler efficace car la personne peut ne pas se rendre compte qu'elle dérange. Et cela peut permettre d'ouvrir le débat sereinement. Consulter le règlement de l'Aful ainsi que le PLU de Mennecy peut aider à trouver une solution. Si nécessaire, le bureau de l'Aful peut faire un rappel au règlement.

### Deuxième phase

Envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette deuxième étape montre de façon officielle votre désir de faire disparaître le trouble occasionné. Il est important de marquer en objet « Mise en demeure de .... ».

Après l'exposé clair du problème, marquer que vous vous réservez le droit de poursuivre la procédure en justice si une solution n'est pas trouvée.

Si le trouble est important et pour le cas où il sera nécessaire d'aller plus loin, vous pouvez faire constater le problème par un huissier. Cette démarche est payante.

### Troisième phase, la médiation

Vous pouvez contacter une association de médiation centrée sur la résolution des conflits de voisinage. Le médiateur aide les parties à trouver une solution à l'amiable. Son intervention permet d'éviter un procès. Mais contrairement au conciliateur de justice, le médiateur ne dispose pas de pouvoir pour enquêter.

### Quatrième phase, la conciliation

Si vous n'arrivez toujours pas à régler le problème avec votre voisin et que la discussion est impossible, vous avez la possibilité de faire appel à un conciliateur de justice. Cette procédure gratuite et rapide garantit un échange libre entre les parties.

Le conciliateur peut être saisi auprès du Tribunal d'instance compétent ou en mairie.

Il réunit les parties dans son bureau afin de discuter du différend qui les oppose. Sa mission est de trouver un terrain d'entente.

Une fois l'accord trouvé, le conciliateur dresse un constat d'accord que chaque partie doit signer. A la demande d'une des parties, ce constat d'accord pourra être transmis au juge compétent pour « homologation ». Cette saisine non contentieuse est rapide, elle aboutit le plus souvent à l'homologation de l'accord. L'accord homologué judiciairement aura force exécutoire au même titre qu'un jugement.

**La dernière phase** est l'ouverture d'un procès pour non-respect du droit.

## Les événements à venir

Entre le **8 septembre et le 16 septembre 2018**, Chevannes vivra à l'heure de 1918 et commémorera la fin de la Grande Guerre autour de 120 personnages costumés. Une remarquable exposition de 5 jours accueillera le public et les scolaires du 8 au 13, puis le 15 sera la journée phare.



## Programme

**Samedi 8 septembre** : salle polyvalente, 1 rue du Parc

10h45 : ouverture

11h - 12h : conférence « La vie des poilus et l'art des tranchées »

12h : inauguration de l'exposition « nos aïeux dans la Grande Guerre »

15h - 18h : exposition, entrée gratuite

**Dimanche 9 septembre et du 10 au 13 septembre** : salle polyvalente, 1 rue du Parc

10h - 12h et 15h - 18h : exposition guidée et commentée, entrée gratuite

**Samedi 15 septembre** :

10h - 16h : animations dans la commune

11h30 - 12h : reconstitution d'une classe vivante de 1918, ferme des Seigneurs 2 rue du Parc

12h30 - 14h : apéritif et restauration sur place, ferme des Seigneurs 2 rue du Parc, payant

14h30 à 15h30 : concert, orchestre et choristes, sous la halle 2 rue du Parc

16h à 16h30 : conseil municipal reconstitué en tenues d'époque, mairie de Chevannes

16h30 - 17h : les marraines de guerre, les anciens de la commune en tenue d'époque

17h - 17h30 : défilé de la victoire dans les rues de Chevannes en costumes d'époque

À partir de 18h : apéritif et restauration, bal, ferme des Seigneurs 2 rue du Parc, payant.

**Dimanche 16 septembre**

15h à 16h : pièce de théâtre « Deux mots pour te dire », mise en scène de correspondances entre un poilu et sa promise.

### Devenez bénévole pour Octobre Rose 2018

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville de Mennecey organise la Course solidaire « Octobre Rose » contre le cancer du sein.

Il y a eu plus de 4500 participants l'année dernière. Ce succès n'est possible qu'en partie grâce à l'ensemble des bénévoles qui participent à l'organisation. La mairie recherche de nouveau plus de 100 bénévoles :

- Aide aux inscriptions physique du 10 septembre au 6 octobre (selon vos disponibilités)
- Ravitailleur (distribuer des boissons et collations)
- Signaleur (aiguiller les participants durant le parcours)
- Sécurité (assurer le bon déroulement de la manifestation)

Pour toutes inscriptions ou renseignements, vous pouvez vous adresser au Service Vie Associative de la Mairie de Mennecey du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél.: 01 69 90 81 96 ou 65, bd Charles de Gaulle



### FETE DES VIGNES ET DES VERGERS

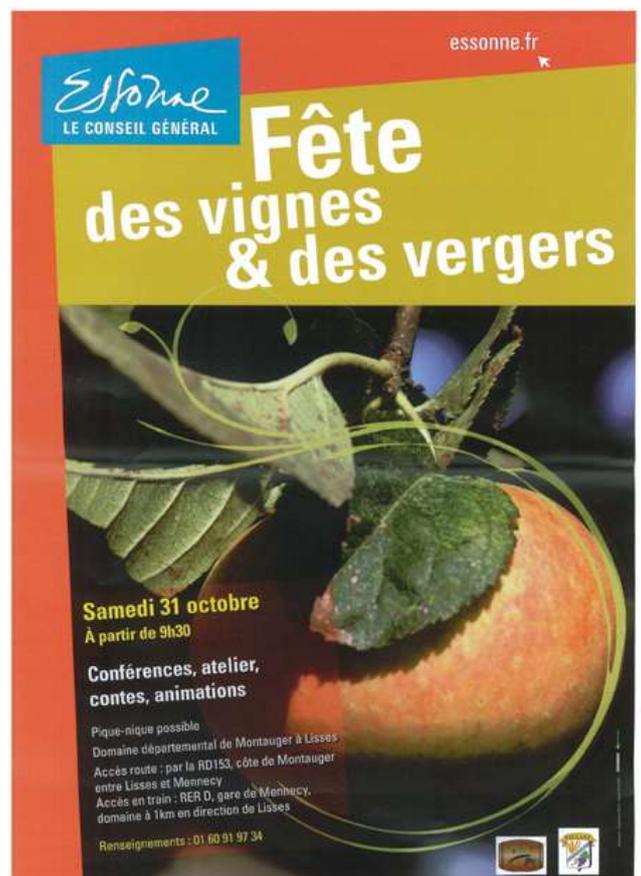
Samedi 31 Octobre 2009 - à partir de 10 heures

#### Domaine de Montauger à Mennecey

Le Domaine départemental de Montauger propose la Fête des vignes et des vergers. Conférence, atelier et animations se succéderont tout au long de la journée. Vous pourrez également rencontrer des spécialistes, des passionnés et des producteurs sur leurs stands : apiculteur, entomologiste, œnologue, vigneron, confiturière...

Renseignements : 01 60 91 97 34

Pique-nique sur place possible



## Vos questions, nos réponses

### **Votre question :**

J'ai une fuite d'eau sur ma toiture. Je dois la faire réparer ou la refaire entièrement. Mais elle est composée de tuiles vertes qui ne se trouvent plus sur le marché. Qu'est-ce que je peux faire ?

### **Notre réponse :**

- Si vous faites une réparation en face avant (côté rue), vous prélevez des tuiles sur l'arrière et remplacez celles de l'arrière par des tuiles couleur marron vieilli.
- Si vous refaites toute la toiture, vous remplacez vos tuiles vertes par des tuiles couleur marron vieilli. Vous trouverez la référence dans le règlement de l'Aful en page 8.

## Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. Sébastien Moret et Mme Coralie Dezouche, 15 rue des Lys  
M. et Mme Vincent Landolfi, 8 place des Eglantines

## Réponse au quizz

**A-t-on le droit de supprimer les haies à l'arrière de la maison pour les remplacer par des claustras ?**

Notre règlement est très clair sur le sujet. Toutes les séparations entre propriétés doivent être **végétales**. Tout autre matériau ou dispositif (et donc les claustras) est interdit.

Si vous désirez mettre un grillage recouvert d'un cannisse, ceux-ci devront être de couleur verte et ne devront pas avoir une hauteur qui excède 1 mètre. Ils devront de toute façon être masqués par de la végétation.